

EGALITE SALARIALE FEMMES – HOMMES

INFORMATIONS CALCUL ET PERIODE DE REFERENCE :

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés :	2025
Date de fin de la période de référence :	31/12/2025
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs :	75

INDICATEUR RELATIF A L'ECART DE REMUNERATION :

Motif de non-calculabilité	Effectif des groupes retenus inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs
----------------------------	---

INDICATEUR RELATIF A L'ECART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

Résultat final en %	4
Résultat final en nombre équivalent de salariés	1
Population envers laquelle l'écart est favorable	Hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	25
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus à l'indicateur	35

INDICATEUR RELATIF AU % DE SALARIEES AYANT BENEFICIE D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNEE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGE MATERNITE

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

INDICATEUR RELATIF AU NOMBRE DE SALARIES DU SEXE SOUS-REPRESENTE PARMIS LES 10 SALARIES AYANT PERÇU LES PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	3
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	5

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Total de points obtenus	55
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	60
Résultat final sur 100 points	Non calculable

Date de publication : 02/03/2026.